

VERSION CONSOLIDÉE

Arrêté du 28 juin 2011 fixant la liste des médicaments vétérinaires prévue au deuxième alinéa de l'article L. 5143-6 du code de la santé publique
modifié par l'arrêté du 6 juin 2012
modifié par l'arrêté du 30 décembre 2013
modifié par l'arrêté du 19 décembre 2014
modifié par l'arrêté du 20 novembre 2015
modifié par l'arrêté du 16 février 2017
modifié par l'arrêté du 6 septembre 2018
modifié par l'arrêté du 27 mars 2019
modifié par l'arrêté du 24 septembre 2019

A : arrêté du 28 juin 2011 (JO du 8 juillet 2011)

M1 : arrêté du 6 juin 2012 (JO du 15 juin 2012)

M2 : arrêté du 30 décembre 2013 (JO du 3 janvier 2014)

M3 : arrêté du 19 décembre 2014 (JO du 24 décembre 2014)

M4 : arrêté du 20 novembre 2015 (JO du 25 novembre 2015)

M5 : arrêté du 16 février 2017 (JO du 22 février 2017)

M6 : arrêté du 6 septembre 2018 (JO du 20 septembre 2018)

M7 : arrêté du 27 mars 2019 (JO du 31 mars 2019)

M8 : arrêté du 24 septembre 2019 (JO du 27 septembre 2019)

➤ **A**

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5143-6, L. 5144-1 et R. 5143-6,

Sur proposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en date du 13 avril 2011,

ARRÊTENT

Article 1er

Les groupements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 5143-6 du code de la santé publique peuvent, s'ils sont agréés à cet effet, acheter aux établissements d'exploitation ou de distribution en gros de médicaments vétérinaires, de fabrication ou de distribution d'aliments médicamenteux, détenir et délivrer à leurs membres pour la mise en œuvre des programmes sanitaires d'élevage prévus au deuxième alinéa de l'article L. 5143-7 les médicaments vétérinaires contenant les substances dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 5 septembre 2003 modifié fixant la liste des médicaments vétérinaires prévue au deuxième alinéa de l'article L. 5143-6 du code de la santé publique est abrogé.

Article 3

Le directeur général de la santé et la directrice générale de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le .

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche
Pour le ministre et par délégation

La ministre de la santé et des sports
Pour la ministre et par délégation

ANNEXE

Chapitre I^{er} Production bovine

1. Médicaments antiparasitaires

1.1. *Douvicides*

Clorsulon.
Closantel
Nitroxinil
Oxyclozanide
Triclabendazole

1.2. *Anthelminthiques*

➤M1

Abamectine

➤A

Albendazole
Closantel
Doramectine
Eprinomectine
Fébantel
Fenbendazole
Ivermectine
Lévamisole

➤M1

Morantel

➤A

Moxidectine
Nétobimin
Oxfendazole

➤M1

Thiabendazole

➤A

1.3. *Anticoccidiens*

Décoquinate
Diclazuril
Halofuginone

➤M3

~~Sulfadimérazine (Sulfadimidine)~~

Sulfadiméthoxine

➤A

Toltrazuril

1.4. Antiparasitaires externes
(et produits pour lutter contre le varron)

- M1 Abamectine
- A Amitraz
Cyfluthrine
- M1 Cyhalothrine
- A Cyperméthrine
Deltaméthrine
Diazinon (= Dimpylate)
Doramectine
Eprinomectine
Fenvalérate
Fluméthrine
Ivermectine
Moxidectine
- M2 Phoxime
- M1 Perméthrine
- M3

2. Antibiotiques

2.1. Sous forme d'aliments médicamenteux

Chlortétracycline
Colistine
Néomycine
Oxytétracycline
Spiramycine

2.2. Produits pour la prophylaxie des mammites
(Préparations administrables par voie galactophore exclusivement
réservées au traitement pendant la période de tarissement)

- Ampicilline
Benzylpénicilline G
Céfapirine
- M2 Cefquinome
- M3 Céfazoline
Céfalexine
Céfalonium
Cloxacilline
Colistine

Dihydrostreptomycine

➤M1

Erythromycine

➤M3

Framycétine

Nafcilline

Néomycine

➤M1

Novobiocine

Oxacilline

➤M3

Rifaximine

Spiramycine

➤A

3. Vitamines et oligo-éléments

Vitamines A, D et E

➤M5

Cobalt (~~benzène sulfonate injectable~~-digluconate)

➤M2

Fer (sous toutes ses formes administré par voie injectable)

➤A

Sodium.(cromoglycate, sélénite)

4. Produits biologiques

4.1 *Modificateurs de la flore intestinale*

Ferments, levures et autres micro-organismes.

4.2. *Sérums*

➤M1

Sérums :

- contre les septicémies néonatales des veaux à *Escherichia coli* F5

- antitétaniques.

➤A

4.3. *Vaccins*

Vaccins contre :

- les maladies des veaux dues aux colibacilles, rotavirus et coronavirus soit par immunisation directe du veau, soit par immunisation de la vache gestante ;

- les maladies des veaux dues aux pasteurelles et salmonelles ;

- les entérotoxémies à *Clostridia sp* (toxi-infections à clostridies) ;

- la teigne des bovins (dermatophytose due à *Trichophyton verrucosum*) ;

- le tétanos ;

- les affections respiratoires dues à *Pasteurella sp*, *Histophilus somni*, *Mannheimia haemolytica*, virus *parainfluenza*, virus syncytial respiratoire bovin ;

- la maladie des muqueuses (diarrhée virale bovine) ;
- les mammites à *Staphylococcus aureus*, à staphylocoques coagulase-négatifs et à germes coliformes ➤M7 et à *Streptococcus uberis* ;
- la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) ;
- les affections dues à *Coxiella burnetii* ;

➤M1

- la fièvre catarrhale ovine (sérotypes 1 ➤M6 4 ➤M1 et 8) ;

➤M3

- la leptospirose.

➤A

5. Médicaments utilisés pour la maîtrise de l'oestrus des vaches

Anticorps monoclonaux anti-PMSG.

Buséréline

➤M5

Gonadoréline

➤A

Gonadotrophines sériques et chorioniques

Norgestomet

Prostaglandines PGF 2 α et analogues structuraux.

Progestérone

Chapitre II Production porcine

1. Médicaments antiparasitaires

1.2. Anthelminthiques

Doramectine

➤M1

Fébantel

➤A

Fenbendazole

Flubendazole

Ivermectine

Lévamisole

Oxibendazole

Pipérazine

1.3. Anticoccidiens

➤M3

~~Sulfadimérazine (Sulfadimidine)~~

Sulfadiméthoxine

➤A

Toltrazuril

1.4. Antiparasitaires externes

Amitraz
Diazinon (= Dimpylate)
Ivermectine
Phoxime

➤M3

2. Anti-infectieux/antibiotiques

(sous forme d'aliments médicamenteux ou de préparations pâteuses administrées par voie orale aux porcelets jusqu'à 25 kg)

Amoxicilline
Apramycine

➤M1

Chlortétracycline

➤A

Colistine
Doxycycline
Lincomycine
Néomycine
Oxytétracycline
Spectinomycine
Lincomycine
Spiramycine
Tiamuline
Triméthoprime
Tylosine
Valnémuline

➤A

3. Vitamines et oligo-éléments

➤M5

Cobalt (digluconate)

➤M2

Fer (sous toutes ses formes administré par voie injectable)

➤A

Sodium (cromoglycate, sélénite)
Vitamines A, D et E

4. Produits biologiques

4.1. Modificateurs de la flore intestinale

Ferments, levures et autres micro-organismes.

4.3. Vaccins

Vaccins contre :

- les colibacilloses ;
- le circovirus porcin de type II (maladie d'amaigrissement du porcelet) ;
- les entérotoxémies ;
- la grippe ;
- l'iléite (enthéropathie proliférative) due à *Lawsonia intracellularis* ;

➤M5

- les leptospiroses

➤A

- la maladie de Glasser (*Haemophilus parasuis* ➤M1 sérotype 5) ;
- la mycoplasmosse ;
- la parvovirose ;
- la pleuropneumonie (*Actinobacillus pleuropneumoniae*) ;
- la rhinite atrophique (*Pasteurella multocida*, *Bordetella bronchiseptica*) ;

➤M5

- le rouget dû à ~~*Erysipelothrix*~~ *Erysipelothrix rhusiopathiae* ;

➤A

- le syndrome dysgénésique respiratoire porcin.

➤M5

Vaccin contenant un peptide synthétique analogue au GnRH

➤A

5. Médicaments utilisés pour la maîtrise de l'œstrus et le contrôle du part

Altrenogest (ou trenbolone allyle)

➤M2

Busériline

➤M6

Gonadoreline

➤A

Gonadotrophines sériques et chorioniques
 Prostaglandines PGF 2 α et analogues structuraux
 Peforelin (=Péforéline)

Chapitre III Production ovine

1. Médicaments antiparasitaires

1.1. Douvicides

Nitroxinil
 Oxyclozanide
 Triclabendazole

1.2. Anthelminthiques

Albendazole

- Closantel
- Doramectine
- M5 Eprinomectine
- A Fébantel
- Fenbendazole
- Ivermectine
- Lévamisole
- Mébendazole
- M5 Monépantel
- M1 Morantel
- A Moxidectine
- Nétobimin
- Oxfendazole
- Praziquantel

1.3. Anticoccidiens

- Décoquinate
- Diclazuril
- M3 Sulfadimérazine (Sulfadimidine)
- Sulfadiméthoxine
- A Toltrazuril

1.4. Antiparasitaires externes

- Amitraz
- M3 Cyperméthrine
- A Deltaméthrine
- Diazinon (Dimpylate)
- Dicyclanil
- Doramectine
- Ivermectine
- Moxidectine
- Phoxime
- M3

2. Anti-infectieux/antibiotiques

2.1. Sous forme d'aliments médicamenteux

Chlortétracycline

Oxytétracycline.

2.2. Produits pour la prophylaxie des mammites
(Préparations administrables par voie galactophore exclusivement réservées au traitement pendant la période de tarissement)

Céfazoline

➤A

3. Vitamines et oligo-éléments

➤M5

Cobalt (digluconate)

➤M2

Fer (sous toutes ses formes administré par voie injectable)

➤A

Sodium (cromoglycate, sélénite)

Vitamines A, D et E

4. Produits biologiques

4.2 Sérums

Sérums antitétaniques.

4.3 Vaccins

Vaccins contre :

- le piétin (*Dichelobacter nodosus*) ;

- les affections dues à *Pasteurella*, *Mannheimia*, *Salmonella*, *Clostridium* et

➤M1 *Escherichia Coli* ~~*Welchia*~~ ;

➤A

- l'ecthyma contagieux ;

- les affections dues à *Chlamydophila abortus* ;

- les affections dues à *Coxiella burnetii* (fièvre Q);

- le rouget (*Erysipelothrix rhusiopathiae*) ;

- la toxoplasmose ;

➤M1

- la fièvre catarrhale ovine (sérotypes 1 ➤M6 4 ➤M1 et 8)

➤M3

- les mammites à *Staphylococcus aureus*.

➤A

5. Médicaments utilisés pour la maîtrise de l'œstrus

Flugestone (Cronolone)

Gonadotrophines sériques

Mélatonine

➤M8

Progestérone

Chapitre IV Production caprine

1. Médicaments antiparasitaires

1.1. *Douvicides*

➤M1

Oxyelozanide

➤M5

Trielabendazole

➤A

1.2. *Anthelminthiques*

Albendazole

➤M5

Eprinomectine

➤A

Fébantel

Fenbendazole

➤M1

~~Mébendazole~~

Morantel

➤A

Oxfendazole

➤M1

Thiabendazole

➤M3

1.3. *Anticoccidiens*

~~Sulfadimérazine (Sulfadimidine)~~

Sulfadiméthoxine

➤A

1.4. *Antiparasitaires externes*

Amitraz

Diazinon (= Dimpylate)

➤M3

~~2. Anti-infectieux/antibiotiques~~

~~2.1 Sous forme d'aliments médicamenteux~~

~~Chlortétracycline~~

~~Oxytétracycline~~

➤A

3. Vitamines et oligo-éléments

➤M5

Cobalt(digluconate)

➤M2

Fer (sous toutes ses formes administré par voie injectable)

➤A

Sodium (cromoglycate, sélénite)

Vitamines A, D et E

4. Produits biologiques

4.2 Sérums

Sérums antitétaniques

4.3 Vaccins

Vaccins contre :

- les affections dues à *Pasteurella*, *Mannheimia*, *Salmonella*, *Clostridium* ➤M1 et

Welchia;

➤A

- l'ecthyma contagieux ;

- les affections dues à *Coxiella burnetii* ;

➤M3

~~la fièvre catarrhale ovine (sérotypes 1 et 8)~~

- les mammites à *Staphylococcus aureus* et staphylocoques coagulase négatifs

➤A

5. Médicaments utilisés pour la maîtrise de l'œstrus

Cloprostérol

Flugestone (Cronolone)

Gonadotrophines sériques

Chapitre V

Production avicole, volailles et oiseaux

1. Antiparasitaires

1.2. Anthelminthiques

➤M3

Fenbendazole

➤A

Flubendazole

Lévamisole

Pipérazine

1.3. Anticoccidiens

Amprolium

➤M3

Sulfadimérazine (Sulfadimidine)

Sulfadiméthoxine

Sulfaquinoxaline

➤A

Toltrazuril

➤M6

1.4 Antiparasitaires externes

Fluralaner

➤M3

2. Anti-infectieux/antibiotiques

2.1. Sous forme d'aliments médicamenteux

2.1.1. Sulfamides

Sulfadimérazine (Sulfadimidine)

2.1.2. Antibiotiques

Chlortétracycline

Colistine

Doxycycline

Néomycine

Oxytétracycline

Spiramycine

Tylosine

2.2. Anti-infectieux administrés dans l'eau de boisson (et seulement à des concentrations correspondant à une médication exclusivement préventive)

Colistine

Oxytétracycline

Spiramycine

Sulfadimérazine (Sulfadimidine)

Sulfadiméthoxine

Sulfaméthoxy-pyridazine

Tiamuline

Triméthoprime

Tylosine

➤A

3. Vitamines et oligo-éléments

Vitamines A, D et E

4. Produits biologiques

4.2 Sérums

Sérum contre la maladie de Derzsy.

4.3 Vaccins

Vaccins contre :

- l'anémie infectieuse chez l'espèce Poule ;
- la maladie de Newcastle chez l'espèce Poule, ➤M2 Dinde ➤A et Pigeon ;
- la bronchite infectieuse chez l'espèce Poule ;
- la colibacillose aviaire chez l'espèce Poule ;
- la variole aviaire chez l'espèce Poule et Dinde ;
- la maladie de Marek chez l'espèce Poule ;
- l'encéphalomyélite aviaire chez l'espèce Poule ;
- la maladie de Gumboro ou bursite infectieuse aviaire chez l'espèce Poule ;
- les mycoplasmoses chez l'espèce Poule ;
- le syndrome des œufs mous (*egg drop syndrom 76* ou EDS 76) chez l'espèce Poule ;
- le choléra aviaire ou pasteurelloses aviaires dues à *Pasteurella multocida* chez l'espèce Poule, Dinde, Oie et Canard ;
- l'entérite hémorragique de la dinde ;
- la rhinotrachéite infectieuse de la dinde ;
- la pneumovirose aviaire chez l'espèce Poule ;
- les affections des palmipèdes : maladie de Derzsy, peste et hépatite du canard ;
- la laryngotrachéite infectieuse chez l'espèce Poule ;
- les infections à *ornithobacterium* chez l'espèce Poule ;
- la parvovirose du canard ;
- le rouget de la dinde (*Erysipelothrix rhusiopathiae*) ;
- la réovirose chez l'espèce Poule ;
- la salmonellose chez l'espèce Poule (uniquement vaccins inactivés) ;
- les coccidioses chez l'espèce Poule.

Chapitre VI Production cunicole

➤M3

1. Antiparasitaires

1.3 Anticoccidiens

➤M1

Sulfachloropyridazine

➤M3

Sulfadimérazine (Sulfadimidine)
Sulfadiméthoxine
Sulfaquinoxaline

2. Anti-infectieux (sous forme d'aliments médicamenteux)

2.1. Sous forme d'aliments médicamenteux

2.1.1. Sulfamides

Sulfadimérazine (Sulfamidine)

2.1.2. Antibiotiques

Chlortétracycline
Colistine
Néomycine
Oxytétracycline

2.2. Anti-infectieux administrés dans l'eau de boisson

(et seulement à des concentrations correspondant à une médication exclusivement préventive)

Colistine
Oxytétracycline
Sulfadimérazine (Sulfadimidine)
Sulfadiméthoxine
Sulfaméthoxyypyridazine
Triméthoprime

➤A

3. Vitamines et oligo-éléments

Vitamines A, D et E

4. Produits biologiques

4.3 Vaccins

Vaccins contre :

- la myxomatose ;
- la maladie hémorragique ;
- la pasteurellose ;
- les entérotoxémies.

5. Médicaments utilisés pour la maîtrise de l'œstrus

Buséreléline

➤M1

Gonadoréline

- A Gonadotrophine sérique
- A Léciréline

Chapitre VII Production de petit gibier

- M3

1. Antiparasitaires

1.3. Anticoccidiens

- M1

Sulfadimérazine (Sulfadimidine)

- M3

Sulfadiméthoxine
Sulfaquinoxaline

2. Anti-infectieux/antibiotiques

2.1. Sous forme d'aliments médicamenteux)

2.1.1. Sulfamides

- M1

Sulfadimérazine (Sulfadimidine)

- M3

2.1.2. Antibiotiques

Chlortétracycline
Colistine
Néomycine
Oxytétracycline

- A

3. Vitamines

Vitamines A, D et E

Chapitre VIII Production équine

4. Produits biologiques

4.2 Sérums

Sérum d'équidés hyperimmunisés contre la toxine tétanique

Sérum d'équidés hyperimmunisés contre les maladies néonatales des poulains dues aux colibacilles, salmonelles et pasteurelles

5. Médicaments utilisés pour la maîtrise de l'œstrus

Gonadotrophine chorionique

Chapitre IX Production apicole

1. Médicaments antiparasitaires

➤M4

Acide oxalique

➤A

Amitraz